



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du 11 juillet 2016

Délibération n° 2016-1392

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 2°

objet : Confluence 2° phase - Participation à la remise à titre onéreux d'équipements publics d'infrastructure - Réseaux de chaleur urbain - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Le Faou

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 21 juin 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 13 juillet 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beauteemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jaquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mme Michonneau, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mmes Vullien (pouvoir à M. Vincent), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Fautra (pouvoir à M. Gascon), MM. Fenech (pouvoir à Mme de Lavernée), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Picot), M. Gomez (pouvoir à M. Dercamp), Mmes Laval (pouvoir à M. Fromain), Lecerf (pouvoir à Mme Runel), Maurice (pouvoir à M. Martin), Millet (pouvoir à M. Diamantidis), M. Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), MM. Rabehi, Sannino (pouvoir à Mme Peillon), Sturla (pouvoir à M. Coulon), Mme Tifra (pouvoir à Mme Gandolfi), M. Veron (pouvoir à M. Germain).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot.

**Conseil du 11 juillet 2016****Délibération n° 2016-1392**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Confluence 2° phase - Participation à la remise à titre onéreux d'équipements publics d'infrastructure - Réseaux de chaleur urbain - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 15 juin 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération Lyon 2° - ZAC Confluence 2° phase est inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 par délibération n° 2015-0475 du Conseil de la Métropole de Lyon du 6 juillet 2015.

**1° - Contexte**

La 1ère phase du projet Lyon Confluence est en cours de réalisation sur les emprises foncières qui se sont libérées prioritairement côté Saône.

Le Conseil de la Communauté urbaine de Lyon a approuvé la création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence 2° phase, par délibération du 28 juin 2010, ainsi que le dossier de réalisation et le programme des équipements publics (PEP) le 12 novembre 2012.

Cette opération a été concédée à la Société publique locale (SPL) Lyon Confluence, en vertu du traité de concession "Lyon Confluence 2 Côté Rhône" approuvé par délibération du Conseil de la Communauté urbaine du 6 septembre 2010. Ce traité de concession a fait l'objet des avenants suivants :

- n° 1 du 29 novembre 2012 intégrant les modalités prévisionnelles de financement du programme des équipements publics (PEP),
- n° 2 du 24 mai 2013 modifiant le périmètre de la concession "Lyon Confluence 2 Côté Rhône",
- n° 3 du 18 novembre 2013 intégrant le réseau de chaleur urbain au PEP de la ZAC Lyon Confluence 2° phase,
- n° 4 du 11 mai 2015 portant sur l'hôtel d'entreprises French Tech.

Parmi les équipements figurant au PEP de la ZAC Lyon Confluence 2° phase, figure la création d'un réseau de chaleur étendu sur tout le territoire de la Confluence, sous la maîtrise d'ouvrage de la Métropole avec une participation de la ZAC 2.

Par délibération du Conseil du 18 novembre 2013, la Communauté urbaine a confié à la SPL Lyon Confluence la construction du réseau de chaleur urbain (RCU) dans le cadre de la concession "Lyon Confluence 2 Côté Rhône", avec un objectif de mise en service prévisionnelle en septembre 2016.

Cette délibération a conduit à la signature d'un avenant n° 3 au traité de concession ainsi qu'une modification du PEP transférant à la SPL la maîtrise d'ouvrage du réseau de chaleur urbain comportant les réseaux et la centrale de production sur les 2 périmètres.

Les études entreprises ont mis en évidence le besoin de mise en service de la chaufferie afin de pouvoir bénéficier aux dernières opérations immobilières de la ZAC Lyon Confluence 1ère phase (îlots J et D) et du quartier Perrache-Sainte-Blandine. La livraison des premières opérations immobilières de la ZAC Lyon Confluence 2° phase (îlot A3 à partir de 2017) viendra conforter la montée en charge du réseau.

La complexité technologique de la centrale de production nécessite des délais d'études prolongés et une phase d'exploitation test garantissant le parfait fonctionnement de l'ouvrage qui sera remis à la Métropole. Cela conduit à repousser sa mise en service à fin 2017.

Pour autant, les travaux de déploiement des réseaux en cours permettent d'assurer une desserte des premiers îlots en 2016 à savoir ZAC 1 : îlots J et D, quartier Perrache-Sainte-Blandine.

Une mise en service anticipée du réseau de chaleur est nécessaire pour desservir ces premiers îlots, en s'appuyant sur des chaudières mobiles provisoires au gaz naturel.

## 2° - Ouvrages

La construction du réseau de chaleur permettra de tenir les engagements de réduction des gaz à effet de serre d'ici 2025 dans le cadre de la labellisation World wide fund (WWF) du projet urbain Lyon Confluence.

La participation forfaitaire de la Métropole est de 10 500 000 € HT, soit 12 600 000 € TTC (concession 1 (82 000 € HT) et concession 2 (10 418 000 € HT)).

Conformément au bilan prévisionnel de l'opération et à l'article 8.2 de la convention publique d'aménagement, et au PEP approuvés, l'aménageur sollicite aujourd'hui la participation affectée à la réalisation des réseaux desservant le quartier Perrache-Sainte-Blandine compris dans la concession 2, à hauteur de 676 800 €.

## 3° - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Le montant des autorisations de programme déjà individualisées pour cette opération s'élève à 20 906 121 €. Ces budgets correspondent, notamment, aux acquisitions foncières et à la participation affectée aux travaux du passage Magellan.

Il est donc demandé d'individualiser une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 676 800 € pour la participation prévue en 2016 au coût des équipements relatifs au RCU.

Ce calendrier est contractualisé dans le traité de concession signé avec la SPL Lyon Confluence ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

### DELIBERE

**1° - Approuve** le versement à l'aménageur de la participation affectée à la remise à titre onéreux d'équipements publics d'infrastructure pour l'année 2016 dans le cadre de la création d'un réseau de chaleur urbain compris dans la concession de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence 2° phase à Lyon 2°, d'un montant de 676 800 €.

**2° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, pour un montant total de 676 800 € TTC en dépenses à la charge du budget principal en 2016 sur l'opération n° 0P06O2299.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 21 582 921 € TTC en dépenses à la charge du budget principal.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 13 juillet 2016.**